

REPUBLIQUE DU TCHAD

Conseil National de Transition

QUESTURE

SECRETARIAT GENERAL



Unité – Travail - Progrès

Décision N° 0035 /PCNT/Q/SG/2023

Portant Création et désignation des membres du Groupe Parlementaire «**Watan Al-Salam**»

Le Président du Conseil National de Transition,

Vu la Charte de la Transition révisée ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil National de Transition ;
Vu la Loi n°23/PR/99 du 30 décembre 1999 portant budget autonome de l'Assemblée Nationale ;
Vu le Décret N°502/PCMT/2021 du 24 septembre 2021 Portant désignation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°509/PCMT/2021 du 29 Septembre 2021 Portant Convocation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°938/PCMT/2021 du 13 décembre 2021, portant rectificatif au Décret n°502/PCMT/2021 du 24 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°25/PT/2022 du 07 novembre 2022 portant nomination des membres additifs du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°28/PT/2022 du 07 novembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°52/PT/2022 du 17 novembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°130/PT/2022 du 20 décembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu les procès-verbaux des élections des membres du Bureau du Conseil National de Transition du 05 octobre 2021 et des membres additifs du Bureau des 27 et 28 décembre 2022 ;
Vu le Compte rendu de la séance plénière du 27 au 28 décembre 2022 ;
Vu la déclaration politique du Groupe parlementaire «**Watan Al-Salam** » ;
Vu la liste des membres du Groupe parlementaire «**Watan Al-Salam** » ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé au Conseil National de Transition, un Groupe parlementaire dénommé «**Watan Al-Salam** » ;

Article 2 : le Groupe parlementaire «**Watan Al-Salam** » est composé de Quinze (15) membres. Il s'agit de :

1. ABDUL-AZIZ YOUSOUF MOUSTAPHA
2. ABDALLAH RAMADAN SOSSAL

3. ABDRAMANE HAROUN OURBO
4. ABOUBACAR ABDALLAH HASSAN
5. BACHAR TIKEZO OUSMANE SALEH
6. BECHIR ABDELWAID BEN HIDJER
7. HAMDAN DJIGUER AHMAT
8. HISSEINE ALMAHADJIRI DAOUD
9. IBRHIM MAHAMAT MOUSTAPHA
10. ISSA OUMAR DJIBRIL
11. MAHAMAT AHMAT BADAOU
12. MAHAMAT CHAYIB MAHAMAT
13. MAHAMAT KILEY HAMAD
14. MAHAMAT TAHIR ALYO MOUMI
15. MOUSSA YOUNOUSS HAROUN

Article 3 : Le bureau du Groupe parlementaire «**Watan Al-Salam** » est composé ainsi qu'il suit :

Président : IBRAHIM MAHAMAT MOUSTAPHA

Vice-président : ABDALLAH RAMADAN SOSSAL

Rapporteur : ISSA OUMAR DJIBRINE

Rapporteur Adjoint : MAHAMAT KILEY HAMAD

Trésorier : BACHAR TIKEZO OUSMANE SALEH

Article 4 : La présente Décision qui prend effet pour compter de la date de la séance plénière du 27 au 28 décembre 2022, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

N'Djaména, le 17 JAN 2023


Dr HAROUN KABADI